

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2008044**

**Signataire : CK/SL**

**OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2009.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le Changement" s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2009, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et pour les affectations telles que spécifiées aux chapitres suivants :

Le budget étant voté par chapitre, les autorisations maximales se déclinent ainsi :

- chapitre 20 : 181 588 euros
- chapitre 204 : 592 523 euros
- chapitre 21 : 1 080 309 euros
- chapitre 23 : 3 126 125 euros
- chapitre 4541 : 577 000 euros

Le Maire